

Retrouvez la liste des contrôleurs techniques en accessibilité et le catalogue des formations sur le site internet du gouvernement



## Vos interlocuteurs Accessibilité

### Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région

#### Division – Personnes handicapées

13c, rue de Bitbourg  
L-1273 Luxembourg  
B.P.: L-2919 Luxembourg

E-mail: [accessibilite@fm.etat.lu](mailto:accessibilite@fm.etat.lu)  
Tél.: (+352) 247-83654  
Site internet: [accessibilite.lu](http://accessibilite.lu)

#### Info-Handicap Luxembourg asbl

#### Centre national d'information et de rencontre du handicap

65, Avenue de la Gare  
L-1611 Luxembourg

E-mail: [info@iha.lu](mailto:info@iha.lu)  
Tél.: (+352) 36 64 66  
Site internet: [info-handicap.lu](http://info-handicap.lu)

#### Adapth asbl

#### Centre de compétence national pour l'accessibilité des bâtiments

36, route de Longwy  
L-8080 Bertrange

E-mail: [adapth@adapth.lu](mailto:adapth@adapth.lu)  
Tél.: (+352) 43 95 58-1  
Site internet: [adapth.lu](http://adapth.lu)

Loi du 7 janvier 2022  
portant sur l'accessibilité  
à tous des lieux ouverts  
au public, des voies  
publiques et des bâtiments  
d'habitation collectifs



**Contrôleur  
technique en  
accessibilité**



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Famille, de l'Intégration  
et à la Grande Région

## Mission du contrôleur

Le contrôleur technique en accessibilité est un professionnel agréé par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.

Sa mission consiste à

- établir et délivrer des **certificats de conformité** des plans et des travaux
- rédiger des avis et réaliser des **tâches techniques d'étude et de contrôle** afin de certifier le respect des nouvelles exigences d'accessibilité



## Personnes concernées

L'agrément est accordé aux personnes physiques ainsi qu'aux personnes morales de droit privé ou public, qui remplissent les conditions prévues à l'article 10 de la présente loi.

Les architectes et ingénieurs-conseils sont d'office agréés en tant que contrôleur technique en accessibilité par leur inscription à l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils.

## Durée de validité de l'agrément

L'agrément est accordé pour une durée de 5 ans et est renouvelable.

Le ministre ayant la politique pour personnes handicapées dans ses attributions peut à tout moment procéder à la vérification du respect des exigences.

## Demande d'agrément

La **demande d'agrément en tant que contrôleur technique en accessibilité** est à adresser au ministre ayant la politique pour personnes handicapées dans ses attributions.

La demande accompagnée des pièces justificatives est à transmettre via **MyGuichet** au Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.

La liste des pièces à fournir dans le cadre de votre demande peut être consultée sur **Guichet.lu**

